

VILLE DE LAMBALLE

.*.*.*.*.*.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 15 MAI 2013, à 18 H 30

PROCES-VERBAL RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le 7 mai 2013, le Conseil Municipal a été convoqué en séance pour le 15 mai 2013, à 18 H 30, à l'Espace Lamballe Communauté, dans la salle des Conseils.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE.**

PRESENTS :

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE (et Maire délégué), MM. Roland LOUET, Arsène KERAUFFRET, Joël LEHERISSEY, Mme Christine PRUNAUD, M. Denis MICHELET, Mme Paulette DOBET-PINCEMIN et M. Thierry GAUVRIT, Adjoint.

Mmes Marie-Christine CLERET et Danielle AUBRY, Maires délégués.

Mme Simone PANSART, M. Jean-Paul COLLEU, Mmes Marie-Madeleine PHILIPPE, Catherine GESBERT, Laurence URVOY, MM. Jean-François BENOIT, Roland GOMBERT, Jean-Yves RICHARD, Bernard MOREL, Mmes Chantal BOUEXIERE, Maryvonne CREHIN, M. Philippe HERCOUET, Mme Pascale LANGUILLE, M. Yves CLEMENT, Mme Nicole COLAS, MM. Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe JUGON et Mme Nathalie BOUZID, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. Christian NESTOUT, Maire délégué, représenté par M. Denis MICHELET, Adjoint.

M. Roger ROUILLE, Conseiller Municipal, représenté par M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Véronique DELAITRE, Conseillère Municipale, représentée par M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Conseiller Municipal.

Mme Rosanne MAHE, Conseillère Municipale.

SECRETARE : Mme Marie-Madeleine PHILIPPE

Membres en exercice : 33

Présents : 29

votants : 32

Absents : 4

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Il fait l'appel puis invite l'assemblée à passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour relatif au bilan 2012 de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lamballe. Il rappelle que cette question ne fera pas l'objet d'une décision mais d'une simple information.

1 - PRESENTATION DU BILAN 2012 DE L'ACTIVITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAMBALLE

RAPPORTEUR : Mr Thierry GAUVRIT

Présentation technique : Mme Patricia BRIAND

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan d'activités 2012 du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lamballe, présenté par Monsieur Thierry GAUVRIT, Adjoint au développement social et aux solidarités. .

2 - AFFAIRES SCOLAIRES : ADHESION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « DO'MINOTS » A L'ASSOCIATION « LE JARDIN DES MELANGES LAMBALLAIS »

RAPPORTEUR : Mme Lydie PHILIPPE

La jeune association « le Jardin des mélanges lamballais » a pour objet la gestion des jardins partagés et les terrains ont été distribués le 24 avril. Chaque jardinier doit verser une adhésion annuelle de 20 €. C'est pourquoi, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Do'minots » ayant souhaité disposer d'un terrain à jardiner, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la ville, pour le compte de l'ALSH « Do'minots », à l'association « le Jardin des mélanges lamballais », aussi longtemps que ce service occupera un lot potager, dans les mêmes conditions.

3 - AFFAIRES FINANCIERES : ADHESION AU MODE DE PAIEMENT PAR INTERNET

RAPPORTEUR : Mr Roland LOUET

En vue de diversifier les moyens de paiement proposés aux usagers, il a été envisagé de souscrire une convention autorisant le paiement par internet. Cette modalité de paiement concernera, dans un premier temps, les factures émises par le service des affaires éducatives : cantines, garderie et centre de loisirs et pourra s'étendre à tout autre service. Cette nouvelle disposition devant être effective à la rentrée scolaire de septembre prochain, les usagers pourront régler leurs factures à partir du site de la Ville. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de ce mode de paiement par internet et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

4 - AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORTEUR : Mr Joël LEHERISSEY

A) QUAI DES REVES » - SAISON 2013-2014

a-1) FIXATION DES TARIFS DE SPECTACLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs des spectacles (billets-abonnements) du centre culturel, ainsi que les modalités de leur application pour la saison 2013-2014. Ces tarifs sont les suivants :

TARIFS DE BILLETTERIE	CATEGORIES						
	A+	A	B	C	D	E	F
Plein Tarif : « maxi »	33,00 €	28,00 €	22,00 €	19,00 €	14,00 €	11,00 €	10,00 €
Tarif réduit : familles nombreuses, membres des comités d'entreprise et amicales du personnel, partenaires et groupes de 8 personnes.	30,00 €	26,00 €	20,00 €	17,00 €	13,00 €	10,00 €	7,00 €

Tarif « mini » : jeunes, abonnés ou demandeurs d'emplois	25,00 €	21,00 €	17,00 €	14,00 €	11,00 €	8,00 €	5,00 €
Tarif découverte « accès cible » et Tarif Unique : jeunes scolarisés, bénéficiaires des minimas sociaux, RSA et demandeurs d'emploi sur une liste de spectacles spécifiques	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

La liste des spectacles par catégorie est établie dans un état spécifique. Pour certains spectacles, un tarif unique pourra être appliqué sur la base du tarif « accès cible ».

CARTES D'ABONNEMENT Abonnement à 3 spectacles au moins achetés le jour de l'abonnement	TARIFS	Avantage de l'abonnement
Abonnement dans le cas général	5,00 €	Tarif abonné pour tous les spectacles
Abonnement demandeurs d'emplois	0,00 €	Tarif abonné pour tous les spectacles
Abonnement jeunes	0,00 €	Possibilité de passer un spectacle hors « accès-cible » au choix, au tarif « accès cible » et tarif abonné ou « accès-cible » pour tous les autres.
Super abonnement	5,00 €	Complément d'abonnement permettant d'étendre le bénéfice du tarif abonné aux salles du réseau « Botte de 7 lieux »

CAFETERIA	TARIFS
Café, boissons chaudes	1,00 €
Autres boissons	2,00 €
Confiseries et friandises	0,50 €
Viennoiseries	1,00 €
Petite restauration	2,50 €

B) FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de location des salles du centre culturel et les prestations qui s'y rapportent, ainsi que les modalités de leur application pour la saison 2013-2014. Ces tarifs sont les suivants :

Valeur des forfaits	Nombre maximal de Personnel communal impliqué	Plein tarif	Tarif réduit pour les entreprises et particuliers de LAMBALLE	Tarif réduit pour les écoles lamballaises et associations de Lamballe
Intervention technique (montage et démontage, répétitions...)	2	414 €	309 €	232 €
Accueil de public dans la salle de spectacles	3	750 €	551 €	414 €
Premier forfait d'interventions techniques et accueil de public dans la salle DUNCAN	1	359 €	265 €	196 €
Forfaits suivants de location de la salle DUNCAN	1	193 €	144 €	117 €
Heure de personnel supplémentaire	1	Tarif des prestations des agents des services techniques	Tarif des prestations des agents des services techniques	Tarif des prestations des agents des services techniques

Sauf convention spécifique, tout projet nécessite au moins un forfait d'intervention technique et un forfait d'accueil de public.

Forfaits de 4 heures. Tout dépassement de forfait implique le paiement d'un demi forfait supplémentaire jusqu'à six heures puis de deux forfaits au-delà.

La location de matériel supplémentaire reste à la charge du locataire après accord du « Quai des Rêves » sur le descriptif du matériel loué.

AUTRES PRESTATIONS	TARIFS
Heure d'enregistrement de CD pour les spectacles	16 €
Archivage des événements	26 €

B) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

b-1) FIXATION DES TARIFS - SAISON 2013-2014

IA) FIXATION DES TARIFS – SAISON 2012-2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la bibliothèque qui seront appliqués à compter du 1er septembre 2013. Ces tarifs sont les suivants :

BIBLIOTHEQUE	TARIFS	
	Lamballais	non lamballais
Abonnement annuel individuel		
Adulte	24,00	35,00
Etudiant	10,50	15,00
Collégien et lycéen (12 ans-18 ans)	7,00	12,00
Scolaire (7 ans-12 ans)	7,00	12,00
Abonnement annuel famille	31,00	45,00

Enfants de moins de 7 ans	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi	Gratuit	35,00
Personnes aux minimas sociaux (RSA, Restos du Coeur), titulaires de l'allocation adulte handicapé ou de la pension d'invalidité à taux plein sur présentation d'un justificatif et leurs enfants mineurs.	Gratuit	35,00
Assistantes maternelles dans le cadre professionnel.	Gratuit	Abonnement individuel du professionnel
Ecoles, collèges, lycées de Lamballe.	Gratuit	Abonnement individuel du professionnel
Associations lamballaises	Gratuit	
Prêt de livres inter-bibliothèques : remboursement des frais occasionnés.		
<u>REMBOURSEMENT DE LIVRES</u>		
Livres enfants (état neuf)		10,00
Livres enfants (état d'usage)		7,00
Albums enfants (état neuf)		14,50
Albums enfants (état d'usage)		10,00
Bandes dessinées enfants et adultes (état neuf)		15,50
Bandes dessinées enfants et adultes (état d'usage)		11,50
Livres adultes (état neuf)		25,50
Livres adultes (état d'usage)		15,50
Poches (état neuf)		8,00
Poches (état d'usage)		5,00
Livres CD ou livres cassettes		14,50
Revue enfants et adultes		Prix du dernier numéro
Remplacement de CD cassé		0,00
Remplacement de boîtier CD ou DVD		0,00
Remplacement de CD simple		18,00
Remplacement de CD double		24,00
Remplacement de CD triple		40,00
Remboursement de cassette VHS		0,00
Remboursement de DVD		28,00
Remboursement de CD-rom		28,00
Remplacement de la carte d'abonnement		2,10
Prix unitaire de vente de documents retirés des collections (à compter du 15 juin 2013).		1,00
Photocopie		0,20
Vente ouvrage de Maître CORNILLET « Lamballe et Penthièvre », (l'unité pour le grand public)		20
Vente ouvrage de Maître CORNILLET « Lamballe et Penthièvre », (l'unité pour les librairies et offices de tourisme)		15

b-2) VENTE DE DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les délibérations du 14 février 2004 et 26 janvier 2011 ont défini une politique de régulation des collections de la bibliothèque, en fixant les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus place en leur sein. Après plusieurs années d'exercice, il s'avère que certains ouvrages retirés des collections et proposés à des structures de réinsertion et à des associations de coopération à l'étranger, n'ont pas reçu l'accueil souhaité. C'est pourquoi, afin de valoriser certains de ces ouvrages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter au règlement d'élimination des ouvrages issus du désherbage, un dispositif de vente aux particuliers.

C) DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMOINE : SUBVENTIONNEMENT PAR LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DE BRETAGNE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne nous a fait savoir que, par souci de simplification, il était désormais possible de prendre une délibération de portée générale, autorisant le dépôt des dossiers de demandes de subventions sur toutes les opérations culturelles et patrimoniales susceptibles d'être soutenues par l'Etat au titre de l'année 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter ce type de dossiers auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne pour ces opérations liées en 2013, au développement culturel et patrimonial de la ville de Lamballe.

5 - CHARTRE DE DESHERBAGE DES ESPACES COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Mme Paulette DOBET-PINCEMIN

L'objectif étant de réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires, les services du bassin versant du Gouëssant ont proposé que les efforts réalisés par les communes se concrétisent par la signature d'une charte de désherbage des espaces communaux. Cette charte comportant 5 niveaux amenant progressivement les communes à limiter l'usage des pesticides, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager sur le deuxième niveau et autorise Madame Paulette DOBET-PINCEMIN, Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie, à signer le document.

6 - CHARTRE POUR UNE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER EN BRETAGNE

RAPPORTEUR : Mr Denis MICHELET

Le constat partagé d'une consommation d'espace excessive en Bretagne nécessite un changement des pratiques et la mise en place d'une culture de la sobriété foncière. C'est l'objet de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne qui constitue un acte d'engagement politique et moral volontaire et un document de référence pour une politique ambitieuse de gestion économe du foncier dans notre région. Le Conseil Municipal, par 30 pour et 2 abstentions, approuve l'ensemble des orientations contenues dans la charte et autorise Madame Lydie PHILIPPE, première Adjointe, à la signer.

7 - QUESTIONS DIVERSES : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30

Extrait affiché en mairie le 21 mai 2013

Délibérations du Conseil Municipal affichées en mairie, notifiées, publiées et transmises au contrôle de légalité le 21 mai 2012.